



INFO COC - N°02-10-2022/2023

I - ANOMALIES

La saison 2022/2023 est lancée. La COC Territoriale souhaite attirer votre attention sur les anomalies qu'elle trouve sur les FDME et qui peuvent être sanctionnées d'une pénalité financière et/ou sportive.

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des anomalies rencontrées :

Pas d'arbitre sur la FDME
Arbitre pas dans la base Arbitre
Arbitre Trop Jeune pour l'équipe (exemple JA)
Arbitre avec licence dirigeant
Arbitre en sommeil/en attente d'activation
Arbitre pas qualifié
Tirage au sort fait mais aucun joueur sélectionné
Licence en cours ou finalisé pour la personne qui a arbitré (non arbitre)
Manque Responsable de salle
Manque Secrétaire et Chronométrateur
Responsable de salle mineur
Secrétaire/chronométrateur/responsable de salle inconnu
Secrétaire/chronométrateur/responsable de salle non qualifié
Secrétaire/chronométrateur/responsable de salle licence Validée
Licencié pas qualifié : en cours, finalisé, validé
Joueur inconnu
Pas de licence joueur (loisir, handensemble...) erreur saisie GESTHAND
Nombre de licences B, C, D ou E
Officiel Pas qualifié à la date du match
Officiel dans la convention mais pas avec le bon numéro de licence (Cas de dirigeant qui devient Joueur)
Joueur/Officiel dans convention mais date de validation incorrecte
Joueur/Officiel pas dans la convention
Pas d'officiel pour l'équipe
Licencié trop jeune pour le championnat sans permission
Licencié trop vieux
La base de données utilisées à plus de 6 jours
Joueur se trouve sur 2 FDME dans le même week-end
Joueur brulé
Pas de signature de la FDME des officiels de table
Pas de capitaine dans la liste
Sexe Incorrect sur une FDME (FDME mal Remplie)
FDME Non remontée

La COC Territoriale vous demande d'être vigilant et de ne pas oublier de cliquer sur le bouton vert « vérifier la saisie ».

II - CONVENTIONS :

Pour les clubs en convention, merci de prendre connaissance des modalités de sanction au cours de la saison :

Convention concernant les équipes régions (Séniors, M18, M15) pour les Joueurs et officiels d'équipes :

Les conventions doivent être mises à jour pour fin septembre. À partir de début octobre, nous appliquerons les pénalités votées lors de l'AG de juin 2019.

Les clubs doivent impérativement mettre sur les conventions l'ensemble des joueurs qui ont déjà joué. Nous vérifierons l'ensemble des FDME de septembre et pénaliserons si ce n'est pas le cas.

Convention concernant les équipes territoriales (Séniors, M18, M15, M13, M11) pour les joueurs :

Les conventions doivent être mises à jour pour fin octobre. À partir de début novembre, nous appliquerons les pénalités votées lors de l'AG de juin 2019.

Convention concernant les équipes territoriales (Séniors, M18, M15, M13, M11) pour les officiels d'équipes :

Les conventions doivent être mises à jour pour fin décembre. À partir de début janvier, nous appliquerons les pénalités votées lors de l'AG de juin 2019.

Règlement voté à l'AG de juin 2019 :

Article 9.3 - Convention

Un joueur et/ou un dirigeant inscrit(s) sur une liste de convention ne pourra être autorisé à évoluer valablement en compétition officielle que dans la double condition suivante :

- avoir une licence qualifiée,
- avoir été inscrit dans Gesthand sur la liste de la convention, au plus tard la veille (J-1) du match concerné.

A défaut, une pénalité financière sera appliquée pour une 1^{ère} infraction (La 1^{ère} infraction sera vérifiée par équipe). Dès la 2^{ème} infraction (par équipe), le match concerné sera donné perdu par pénalité par la commission sportive compétente.

Les membres de la COC restent à votre disposition notamment le week-end. Voici leurs coordonnées :

Présidente - Annie MOREUL	5300000.COC@ffhandball.net	06 76 89 43 57
+16 ans - Yann HERRY	5322000.COC@ffhandball.net	06 78 74 87 89
U18 - Manuel SAINT CYR	manuel.saint-cyr@live.fr	06 64 51 47 98
U15 - Nathalie LE BRETON	5329000.COC@ffhandball.net	06 70 85 00 51
U13 - Annie MOREUL	5300000.COC@ffhandball.net	06 76 89 43 57
U11 - Anne-Hélène MEILLEUR	anne-helene.meilleur@wanadoo.fr	

En semaine, n'hésitez pas à contacter Serge ou Marie :

- **COC +16 ans et U18** : Serge - 5300000.sdesnoes@ffhandball.net - 02 99 31 33 88
- **COC U11, U13 et U15** : Marie - 5300000.mfqueguiner@ffhandball.net - 02 99 31 33 88

Annie MOREUL
Présidente de la COC Territoriale

